



Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 janvier 2020.

*Le général de division, commandant la région  
de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté,  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale de la Côte-d'Or,*

T. CAILLOZ